
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 21 décembre 2016 à 11 h 30
201, avenue Laurier, 5e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Christine Gosselin, mairesse suppléante de l'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Louise Mainville, conseillère de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Isabelle Cadrin, directrice d'arrondissement
M^e Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Michaël Tremblay, chef de division de l'urbanisme, du patrimoine et des services aux entreprises

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 34.

CA16 25 0442

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 21 décembre 2016.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 21 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions et requêtes du public.

Aucun membre du public n'est présent.

10 - Période de questions des membres du conseil.

Le conseiller Alex Norris demande la raison d'être de cette séance spéciale. La directrice, madame Isabelle Cadrin, répond à ses questions.

Le maire, monsieur Luc Ferrandez, appuyé par le conseiller Alex Norris, demande à 11 h 39 de suspendre la séance. La séance est reprise à 11 h 47.

CA16 25 0443

Octroi à l'entreprise Transport Lyon inc. d'un contrat pour une durée de trois (3) ans au montant de 176 824,21 \$, taxes incluses, pour les services de collection et d'entreposage d'objets et de mobiliers déposés sur la voie publique suite aux procédures de saisies ou d'expulsion, et autorisation d'une dépense à cette fin de 176 824,21 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 16-15604 (5 soumissionnaires).

ATTENDU QUE l'arrondissement doit offrir un service d'entreposage aux citoyens évincés;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit s'assurer de la propreté;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit apporter une aide humanitaire aux personnes évincées;

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas des ressources matérielles, ni d'espace de stockage pour que ce travail puisse être fait par les équipes à l'interne;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'octroyer un contrat de 176 824,21 \$, taxes incluses, à l'entreprise Transport Lyon inc. pour les services de collection et d'entreposage d'objets et de mobiliers déposés sur la voie publique suite aux procédures de saisies ou d'expulsion.

D'autoriser une dépense totale de 176 824,21 \$, toutes taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

D'accorder ce contrat en conformité à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1166622006

CA16 25 0444

Octroi d'un contrat à l'OBNL Société de développement environnementale de Rosemont inc. (SODER), pour la surveillance du territoire à la suite de modifications liées aux collectes de matières résiduelles, pour une période de 3 ans et une somme maximale de 107 797,17 \$, taxes incluses, (contrat de gré à gré DDTTP 54-17-03).

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite maintenir la propreté sur son territoire malgré les modifications liées aux collectes de matières résiduelles;

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas des ressources nécessaires pour effectuer ce mandat;

ATTENDU QUE l'organisme sélectionné est spécialisé dans la gestion de matières résiduelle et dans la sensibilisation citoyenne;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'octroyer un contrat à la Société de développement environnementale de Rosemont inc. (SODER), pour la surveillance du territoire à la suite des modifications liées aux collectes de matières résiduelles.

D'autoriser une dépense totale de 107 797,17 \$, toutes taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

D'accorder ce contrat en conformité à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1166622007

CA16 25 0445

Approbation du projet de convention entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et le Syndicat de la copropriété communauté Milton Parc, pour l'aménagement d'une ruelle verte située entre les rues Des Pins, Prince-Arthur, Du Parc et Hutchison.

ATTENDU QUE l'arrondissement veut limiter les îlots de chaleur sur son territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement veut augmenter la surface au sol perméable;

ATTENDU QUE l'arrondissement veut améliorer le cadre de vie de ses citoyens en leur offrant des milieux de vie agréables;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'approuver le projet de convention entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et le Syndicat de la copropriété communauté Milton Parc, pour l'aménagement d'une ruelle verte située entre les rues Des Pins, Prince-Arthur, Du Parc et Hutchison.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1167388002

CA16 25 0446

Approbation du projet de convention entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et l'Office municipale d'habitation de Montréal, pour l'aménagement d'une ruelle verte située au sud de la rue Rachel, entre les rues Saint-André et Mentana.

ATTENDU QUE l'arrondissement veut limiter les îlots de chaleur sur son territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement veut augmenter la surface au sol perméable;

ATTENDU QUE l'arrondissement veut améliorer le cadre de vie de ses citoyens en leur offrant des milieux de vie agréables;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'approuver le projet de convention entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et l'Office municipale d'habitation de Montréal, pour l'aménagement d'une ruelle verte située au sud de la rue Rachel, entre les rues Saint-André et Mentana, dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1167388003

CA16 25 0447

Autorisation d'une dépense additionnelle de 3 334,96 \$, taxes incluses, relative à des factures de transport de terre, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Les Entreprises Presqu'île inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 56 912,62 \$ à 60 247,59 \$, taxes incluses. (Addenda)

ATTENDU QUE la division de la voirie (aqueduc et réfection routière) produit une grande quantité de terres d'excavation qui doivent être transportées vers un site de disposition;

ATTENDU QUE la Division de la voirie (aqueduc et réfection routière) ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour entreprendre ces opérations, ni d'espace suffisant pour entreposer les matériaux d'excavation;

ATTENDU QUE le montant maximum du contrat a été dépassé de 3 334,96 \$ taxes incluses, pour des raisons opérationnelles;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 3 334,96 \$, taxes incluses, pour payer les factures de transport de terre du 10 au 22 novembre, majorant ainsi le montant total du contrat de 56 912,63 \$, taxes incluses, à 60 247,59 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1156858026

CA16 25 0448

Ratification d'une dépense additionnelle de 785,43 \$, taxes et frais accessoires inclus, dans le cadre du contrat octroyé à la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe R Net) pour l'élimination de graffitis sur le domaine privé par l'application de peinture. (Addenda)

ATTENDU QUE le présent addenda vient accorder un montant additionnel de 785,47 \$, et que celui-ci s'ajoute au montant de 109 500 \$, pour une somme totalisant 110 285,47 \$;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'accorder un montant total de 110 285,47 \$ à la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe R Net).

D'autoriser une dépense totale de 110 285,47 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant, pour un service d'élimination de graffitis sur le domaine privé par l'application de peinture.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1166008006

CA16 25 0449

Octroi d'une contribution financière de 7 000 \$ à l'organisme TAPAJ - Spectre de rue, afin de les aider à offrir un service adéquat de déneigement aux personnes à mobilité réduite, et à en assurer la logistique.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4);

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme TAPAJ - Spectre de rue, pour les aider à offrir un service adéquat de déneigement aux personnes à mobilité réduite, et à en assurer la logistique.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'accorder une contribution financière de 7 000 \$ pour les aider à offrir un service adéquat de déneigement aux personnes à mobilité réduite, et à en assurer la logistique.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1163945063

CA16 25 0450

Octroi d'une contribution financière de 4 474 \$ à la Société d'histoire du Plateau Mont-Royal, afin de leur permettre d'augmenter l'accessibilité aux citoyens et aux chercheurs de leur centre d'archives et de documentation.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4);

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société d'histoire du Plateau Mont-Royal, afin de leur permettre d'augmenter l'accessibilité aux citoyens et aux chercheurs de leur centre d'archives et de documentation.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'accorder une contribution financière de 4 474 \$ afin de leur permettre d'augmenter l'accessibilité aux citoyens et aux chercheurs de leur centre d'archives et de documentation.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1163945064

CA16 25 0451

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ au Centre d'aide à la Famille pour la distribution de paniers de Noël, ainsi que l'organisation d'un souper communautaire.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4);

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ au Centre d'aide à la Famille pour la distribution de paniers de Noël, ainsi que l'organisation d'un souper communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1163945061

CA16 25 0452

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à la Mission communautaire Mile-End pour la distribution de 150 paniers de Noël et le service de 350 repas de Noël, afin de répondre aux besoins des résidents pauvres et sans-abri du secteur Mile-End.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4);

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Mission communautaire Mile-End pour la distribution de 150 paniers de Noël et le service de 350 repas de Noël, afin de répondre aux besoins des résidents pauvres et sans-abri du secteur Mile-End.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1163945060

CA16 25 0453

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à l'organisme « Les Petites voix du Plateau » pour les aider à défrayer les coûts de l'organisation de la mini-tournée de Noël, notamment en résidence pour personnes âgées.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4);

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par les conseillers Alex Norris et Richard Ryan
et les conseillères Marie Plourde, Christine Gosselin et Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à l'organisme « Les Petites voix du Plateau » pour les aider à défrayer les coûts de l'organisation de la mini-tournée de Noël, notamment en résidence pour personnes âgées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.11 1163945062

CA16 25 0454

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul pour la distribution de paniers de Noël, ainsi que pour l'organisation d'un souper communautaire.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4);

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par les conseillers Alex Norris et Richard Ryan
et les conseillères Marie Plourde, Christine Gosselin et Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul pour la distribution de paniers de Noël, ainsi que pour l'organisation d'un souper communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.12 1163945059

CA16 25 0455

Autorisation d'une dépense totale de 7 942 000 \$ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilité publique (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité, entretien et réparation), et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 7 942 000 \$ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité, entretien et réparation), et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1167056003

CA16 25 0456

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 2 580 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2016-19).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter le règlement 2016-19 – *Règlement autorisant un emprunt de 2 580 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles.*

Conformément à la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu, il demande dispense de lecture dudit règlement.

40.01 1160311004

CA16 25 0457

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 740 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles (2016-20).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter le règlement 2016-20 – *Règlement autorisant un emprunt de 740 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles.*

Conformément à la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu, il demande dispense de lecture dudit règlement.

40.02 1160311005

CA16 25 0458

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 900 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2016-21).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter le règlement 2016-21 – *Règlement autorisant un emprunt de 4 900 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.*

Conformément à la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu, il demande dispense de lecture dudit règlement.

40.03 1163943003

CA16 25 0459

Avis de motion - Règlement (2016-22) modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (2003-11).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter le règlement 2016-22 – *Règlement modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (2003-11)*, afin de réduire le nombre de jours maximum de promotions commerciales par année pour une même association, et pour permettre à toutes les associations de tenir plus d'une promotion commerciale.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu, il demande dispense de lecture dudit règlement.

40.04 1165924005

CA16 25 0460

Avis de motion - Règlement (2016-05) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2017 (2016-14), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2), le Règlement de lotissement (2012-07), le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02) et le Règlement sur les promotions commerciales (2003-11), et abrogeant le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5), en vue d'apporter plusieurs ajustements techniques et des précisions.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter le règlement 2016-05 – *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18), le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2017 (2016-14), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, le Règlement de lotissement de*

l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2012-07), le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02) et le Règlement sur les promotions commerciales (2003-11), et abrogeant le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, en vue d'apporter plusieurs ajustements techniques et des précisions.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu, il demande dispense de lecture dudit règlement.

40.05 1165924004

CA16 25 0461

Adoption du premier projet du Règlement (2016-05) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2017 (2016-14), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2), le Règlement de lotissement (2012-07), le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02) et le Règlement sur les promotions commerciales (2003-11), et abrogeant le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5), en vue d'apporter plusieurs ajustements techniques et des précisions.

VU les articles 113, 115, 119 et 145.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) ;

VU l'article 131 et 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4) ;

VU les articles 67, 80 et 162 et 169 de l'annexe « C » de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4) ;

VU le sous-paragraphe g) du paragraphe 1° de l'article 1 du *Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement* (02-002) ;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite retirer de la réglementation l'ensemble des dispositions vétustes ;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire faciliter la compréhension des normes de zonages ;

ATTENDU QUE l'arrondissement veut rehausser la convivialité, la lisibilité et la fonctionnalité des règlements ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a formulé une recommandation favorable au présent dossier lors de sa réunion du 13 septembre 2016;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'adopter le premier projet du *Règlement (2016-05) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18), le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2017 (2016-14), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2012-07), le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02) et le Règlement sur les promotions commerciales (2003-11) et abrogeant le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, en vue d'apporter plusieurs ajustements techniques et des précisions.*

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) au **mardi 31 janvier 2017 à 18 h** au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage, salle Plateau-Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1165924004

CA16 25 0462

Adoption du règlement 2016-14 - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2017.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'adopter le règlement 2016-14 - *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2017.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1160482009

CA16 25 0463

Adoption du règlement 2016-18 - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1), afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un café-terrasse.

VU les articles 67 et 67.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE ces modifications réglementaires permettront un meilleur encadrement des occupations périodiques du domaine public relatives à un café-terrasse;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter le règlement 2016-18 - *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1), afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un café-terrasse.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1167007001

CA16 25 0464

Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble de trois étages avec mezzanines, comprenant deux commerces au rez-de-chaussée et 32 logements, incluant au sous-sol 32 unités de stationnement pour vélo, 11 unités de stationnement pour automobile et, sur toute la propriété, la plantation de 11 arbres matures, et situé aux 4751 à 4763, avenue Papineau.

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18) ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 29 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE des dessins d'exécution en architecture et structure, à un taux d'avancement de 75 %, seront déposés avant la délivrance du permis de construction;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'approuver les dessins révisés, signés et scellés par l'architecte Sonkham Khamlong, reçus par la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 20 septembre 2016, pour la construction d'un immeuble de trois étages avec mezzanines, comprenant deux commerces au rez-de-chaussée et 32 logements, incluant au sous-sol 32 unités de stationnement pour vélo, 11 unités de stationnement pour automobile et, sur toute la propriété, la plantation de 11 arbres matures, le tout, pour la propriété située aux 4751 à 4763, avenue Papineau (lot 4580691), faisant l'objet de la demande de permis de construction no 3001226636, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1162957012

CA16 25 0465

Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble de trois étages avec sous-sol, mezzanine et terrasses au toit, comportant six logements et six unités de stationnement pour vélos, et situé aux 4692 à 4698A, rue De La Roche.

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme aux séances du 8 août 2012, du 13 février 2013 et du 10 février 2015 et les conditions intégrées aux plans révisés;

ATTENDU le dossier décisionnel no. 2131389004, visant l'acceptation des frais de parc de 20 070 \$ associés à la construction du projet, approuvé le 25 mai 2013;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'approuver les plans révisés signés par l'architecte Rodrigue Paulin, reçus par la Direction le 4 novembre 2016, pour la construction d'un immeuble résidentiel de trois étages avec sous-sol, mezzanine et terrasses au toit, comportant six logements et six unités de stationnement pour vélos, situé aux 4692 à 4698A, rue De La Roche (lots 1 192 757 et 1 192 758), faisant l'objet de la demande de permis numéro 3001212285, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1162957013

CA16 25 0466

Délégation au Comité exécutif du pouvoir de négocier et d'agréer sur les matières locales énoncées aux articles 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques, dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet du Service de l'eau.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

De déléguer au Comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréer sur les matières locales énoncées aux articles 5 et 7 de l'article 49.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques, dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet du Service de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1163945054

CA16 25 0467

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 21 décembre 2016. Il est 12 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

le maire Luc Ferrandez
maire d'arrondissement

M^e Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2017
